



REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2023- 95**

DEPARTEMENT
Haute-Marne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice: 19
- présents : 15
- votants : 17
- absents excusés : 2
- absents : 2

Du lundi 20 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le 20 novembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Approbation d'un
remboursement à l'association
« Amicale Laïque » pour des
fournitures dans le cadre de la
manifestation du 18 juin 2023**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT DESRY, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 23 novembre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 15 novembre 2023

Procurations : Catherine THIVET à Emilie BEAU, Sébastien HUMBLLOT à Lydia FALLOT DESRY

Étaient absents excusés : Catherine THIVET, Sébastien HUMBLLOT

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame Marie-France MERCIER, Adjointe au Maire, informe l'assemblée que dans le cadre de la manifestation des 50 ans du Parc de la Bannière le 18 juin 2023, la Commune de Bourbonne les Bains avait sollicité diverses associations, notamment, à participer à cet événement, d'une part, pour leur aide et d'autre part, pour la réalisation des décors pour cette journée ludique.

En conséquence, Madame Marie-France MERCIER, Adjointe au Maire, propose à l'assemblée d'approuver le remboursement des frais occasionnés pour la confection desdits décors d'un montant total de 500.45 € par la Commune de Bourbonne les Bains à l'encontre de l'association « Amicale laïque ».

Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 052-215200403-20231120-DEL2023_95-DE



Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le remboursement, par le biais d'un mandat, d'un montant de 500.45 € à l'association « Amicale Laïque » pour des fournitures dans le cadre de la manifestation du 18 juin 2023.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 22 novembre 2023

La Secrétaire de séance,

Madame Amélie MOLTER

Le Maire,



Monsieur André NOIROT